



S.O.S. INONDATIONS TUBIZE



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A TUBIZE

Madame Michel Françoise-Florence
Députée Provinciale
Bruyères d'Inchebroux n° 10
1325 Chaumont-Gistoux

Tubize, le 13 novembre 2011

Madame la Députée,

Il y a juste un an que s'est produite dans notre région une terrible catastrophe qui hante encore les nuits de la plupart des sinistrés. Chaque fois qu'il se met à pleuvoir durant quelques heures, la même anxiété se lit sur les visages, certains d'entre nous en sont tombés malades. Cette date de triste mémoire du 13 novembre 2010, restera gravée à jamais dans nos mémoires. Force est de constater que beaucoup de promesses ont été faites mais que rien de concret, ayant une certaine consistance matérielle n'a encore été réalisé pour éviter le retour de pareilles désolations.

Des promesses :

- oui ! Depuis 2002 une retenue de 250.000 m³ d'eau à Steenkerque. (d'ailleurs tout à fait insuffisante pour protéger Rebecq, Tubize et Lembeek)
- oui ! Augmentation du débit de la Senne en amont de Tubize (Ripain) mais rien en aval !!!
- oui ! Quelques promesses de retenues sur des cours d'eau de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie !

Nous constatons, que les autorités ne prennent pas notre situation en considération. Nous sommes convaincus que les responsables espèrent que cela n'arrivera plus. Mais nous sommes loin d'accepter comme pain béni ces fallacieux espoirs.

La Senne, en réalité, nous avons connaissance d'une étude SEPRO datant des années 85 – 87 commanditée à l'époque par le Ministère de la Région Wallonne et qui proposait trois zones de retenues temporaires de 1.288.600 m³ avec des possibilités de quantités stockables de 1.529.500 m³.

C'est cela que nous revendiquons pour protéger les zones sinistrées de Rebecq, Tubize et Lembeek.

Le Hain, le Coeurcq et le Froye, il est également capital, de doter ces cours d'eau de plusieurs Zones d'Immersion Temporaire, ces ZIT de capacités suffisantes, permettront de stocker et de ralentir la progression de l'eau vers les nombreuses habitations situées en aval.

Le canal, en ce qui concerne les débordements du canal de Charleroi / Bruxelles nous revendiquons :

- Un dialogue interrégional, ayant une vue globale de la gestion du canal.
- Retenir au maximum la Samme et le Hain par la construction en amont de zones d'immersion temporaire. (ZIT)

- Constructions de digues (comme à Lot et Ruisbroek) pour protéger les habitations situées en dessous du niveau du canal. (à savoir: Virginal, le centre de Tubize et la rue des Déportés)
- Revoir la problématique de la vanne de Lembeek, et l'utiliser de façon « réglable » en tenant compte des mesures prises en amont et en aval de la Senne et du canal.
- Augmenter les capacités de turbinage ou des by-pass des écluses, et ceci pour pouvoir libérer plus rapidement les eaux des biefs vers la mer.
- En cas d'alerte de crue, diminuer le niveau du canal pour augmenter la capacité de réception d'eau.

Nous revendiquons également :

- des réseaux d'égouttage efficaces et entretenus
- des cours d'eau curés et entretenus régulièrement par les différents gestionnaires que sont, la Région Wallonne (1^{ère} catégorie), la Province (2^{ème} catégorie) et la commune (3^{ème} catégorie)
- une limitation de l'urbanisation à outrance
- des règles d'urbanisme plus strictes
- des parkings perméables
- des bassins d'orage
- des implantations obligatoires de citernes d'eau de pluie pour rétention temporaire d'eau fluviale (tampon d'orage) pour les nouvelles constructions
- de bonnes pratiques en matière agricole (installations de haies, de bandes enherbées, de fossés pour éviter des coulées de boues etc...)

Nous, habitants, commerçants, industriels et agriculteurs, lançons un appel à toutes les autorités responsables (Région Wallonne, Province et Commune) pour qu'elles tiennent compte de l'anxiété permanente de toutes les familles sinistrées de novembre 2010 auxquelles s'ajoutent les sinistrés de janvier 2011 et d'août 2011, ces familles demandent d'être enfin protégées par la prise de mesures efficaces et rapides.

Nous vous prions d'agréer Madame la Députée, l'expression de notre haute considération.

Maria Di Perri

Présidente

Mail : mariadiperri@skynet.be